

**CESSION DE PARTS SOCIALES**  
Liste des pièces et renseignements à fournir

✓ **CONCERNANT LES PARTIES**

- Pour les personnes physiques :
  - Copie de la pièce d'identité en cours de validité
  - Copie du contrat de mariage (s'il existe)
  - Copie de la convention de PACS et du récépissé d'enregistrement (le cas échéant)
  - Copie du jugement de divorce ou convention de divorce
  - RIB daté et signé
  
- Pour les personnes morales :
  - Extrait KBIS de moins de 3 mois
  - Copie certifiée conforme des statuts à jour
  - Copie certifiée conforme du procès-verbal de nomination de la gérance si non prévue dans les statuts
  - Copie certifiée conforme du procès-verbal de décision autorisant l'opération,
  - Copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant
  - RIB de la personne morale daté et signé par son représentant
  
- Provision sur frais de 400,00 € à verser par virement par le CESSIONNAIRE

✓ **CONCERNANT LA SOCIETE**

- Prix de cession
  - Nombre et numéro des parts sociales cédées
  - Extrait KBIS de moins de 3 mois
  - Copie certifiée conforme des derniers statuts à jour
  - Copie de l'acte d'acquisition des parts sociales cédées (*si leur propriété ne résulte pas d'un apport constitutif*)
  - Copie certifiée conforme du procès-verbal de nomination de la gérance si non prévue dans les statuts
  - Copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant
  - Le cas-échéant, si les statuts l'imposent, procès-verbal, certifié conforme, d'une décision sociale autorisant la transmission et agréant le(s) cessionnaire(s)
  - Evaluation valeur vénale unitaire des parts, à faire établir par votre expert-comptable
  - Dernier bilan comptable de la société
  - Etat des passifs et prêts éventuellement souscrits par la société
- 
- Dès réception de ces pièces et informations, nous vous adresserons le projet de cession de parts sociales et vous en préciserons également le coût